

LES COMMERCES DE PROXIMITÉ AIDE AU CHOIX DES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION

POUR LA RÉCEPTION DES MARCHANDISES



LES COMMERCE DE PROXIMITE

AIDE AU CHOIX DES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION

POUR LA RECEPTION DES MARCHANDISES



La manutention manuelle reste une activité courante pour de nombreux salariés lors de la réception des marchandises dans les commerces de proximité.

La réglementation recommande d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les salariés. L'employeur doit prendre les mesures d'organisation du travail appropriées ou utiliser les moyens adéquats pour respecter ce principe.

La priorité est à donner aux moyens de manutention mécaniques.

Ce document :

- ➔ vise à aider le responsable d'un commerce de proximité, alimentaire ou non alimentaire, à choisir un équipement de manutention,
- ➔ propose une méthode d'analyse de l'activité visant à sélectionner un équipement,
- ➔ présente des exemples d'équipements.



1. Connaître l'activité de travail

Préalablement au choix de l'équipement, il convient de procéder aux améliorations possibles permettant de faciliter la manutention (par exemple, supprimer les dénivellations). Certains aménagements permettront également de satisfaire aux obligations des Établissements Recevant du Public et de faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Pour bien choisir l'équipement de manutention répondant à vos besoins, identifier les exigences et les contraintes de votre activité liées :

- I - aux produits/marchandises (support, masse, fréquence...),
- II - à l'environnement (état du sol, trottoir, escalier...),
- III - aux postures (charge en hauteur, bras tendus...),
- IV - aux circulations (distance, flux...),
- V - à l'organisation (travail dans l'urgence, livraisons...).

Point de vigilance

Le Document Unique d'Évaluation des Risques constitue la base de départ. La méthode d'analyse proposée contribue :

- ♦ au choix de l'équipement de travail,
- ♦ à la mise à jour du Document Unique,
- ♦ à la rédaction du Protocole de Sécurité.



2. Déterminer l'équipement de manutention mécanique

➔ Renseigner la grille d'analyse de l'activité (tableau 1) avec les utilisateurs :

- ♦ dans la zone A, sélectionner ou renseigner toutes les contraintes de l'activité,
- ♦ les éléments figurant dans chaque cadre rouge sont les critères de choix de l'équipement : reporter chaque case sélectionnée zone A vers toutes les cases de la zone B de la même couleur,
- ♦ pour chaque colonne de la zone B, additionner les nombres et inscrire le résultat dans la ligne «TOTAL»,
- ♦ la priorité du choix de l'équipement se fait à partir des scores les plus élevés en tenant compte de l'ensemble des contraintes identifiées dans la zone A.

➔ Communiquer cette grille d'analyse aux fournisseurs.

Point de vigilance

En fonction des types de supports livrés (caisses, palettes...) et des particularités propres à l'établissement, il pourra être nécessaire :

- ♦ de remplir plusieurs grilles d'analyse,
- ♦ d'acquérir plusieurs moyens de manutention mécanique.

3. Valider le choix de l'équipement

- ▶ Tester préalablement l'équipement retenu dans les conditions d'utilisation avec le fournisseur et les utilisateurs.
- ▶ Le tableau 2 présente différents exemples d'équipements de manutention par famille.
- ▶ Vérifier l'adéquation par rapport à l'ensemble des contraintes identifiées et adapter le choix si nécessaire.
- ▶ Prévoir un espace dédié au rangement et si nécessaire pour la charge électrique.

Point de vigilance

Au besoin, demander un accompagnement au Service de Santé au Travail.

4. Former les salariés à l'utilisation en sécurité de l'équipement

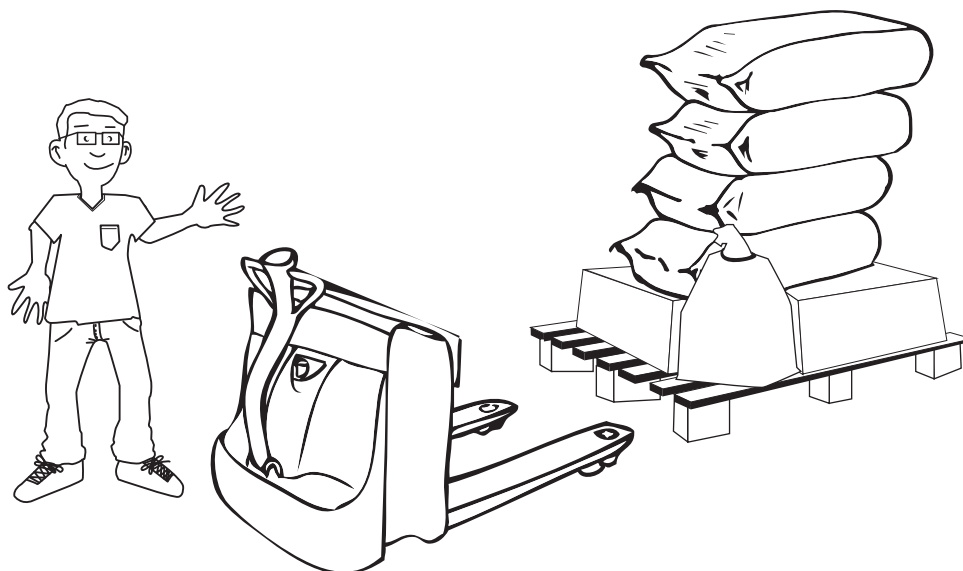
- ▶ Toute utilisation de matériel de manutention nécessite une prise en main dispensée sur le lieu de travail.

5. Garantir la disponibilité de l'équipement

- ▶ Effectuer les contrôles réglementaires associés à l'équipement de levage de charge.
- ▶ Assurer l'entretien périodique et au besoin la remise en état de l'équipement.
- ▶ Organiser le remplacement de l'équipement si nécessaire.

Références

- **Document Unique** : document transcrivant le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (vous pouvez vous référer à la brochure INRS ED 925).
- **Protocole de Sécurité** : document établi entre l'entreprise d'accueil et l'entreprise effectuant le transport, traitant des opérations de chargement ou de déchargement (vous pouvez vous référer également à la brochure ED 925 page 32).
- **Norme NFX35-109**, manutention manuelle de charge pour soulever, déplacer et pousser/tirer.
- **Recommandation R367** visant à prévenir les risques dus aux moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle.
- **Recommandation R366** visant à prévenir les risques dus aux moyens de manutentions électriques à conducteur accompagnant.



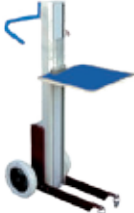
V - Organisation

Exemple d'une situation observée dans un restaurant

ZONE A				ZONE B												
Contraintes	Sélectionner ou renseigner l'item			Équipements fixes					Équipements mobiles électriques				Équipements mobiles manuels			
				Monte Charge	Table élévatrice	Convoyeur/rouleaux	Système de transfert direct (silo...)	Palan, bras de manutention	Diable	Trans-palette	Trans-palette à grande levée et gerbeur	Timon	Diable	Trans-palette	Chariot (dolly,...)	Chariot à niveau constant
Support de livraison (carton, palette...)	carton, caisse, sac	palette, roll	vrac, carcasse	20	20	10	30	30	10	20	20	10	10	20	10	10
Masse totale par livraison	moins de 15 kg	Entre 15 et 100 kg	plus de 100 kg	30	30	20	30	20	20	30	30	20	10	20	10	10
Durée de la manutention (par livraison)	moins d'1 heure	Entre 1 h et 3 h	plus de 3 heures	30	20	20	30	20	30	30	30	20	10	20	10	20
Fréquence de manutention	1 fois/semaine	plusieurs fois/semaine	tous les jours													
Difficultés de préhension	absence de prise - dissymétrie - bords saillants ou coupants encombrement - charge excentrée - autre															
Autres contraintes :																
État du sol (trous, lisse, bosses...)	sans trou/bosse et lisse	sans trou/bosse et ruqueux	avec trous/bosses	NC	NC	5	NC	NC	5	1	1	1	5	1	1	1
Trottoir ou marche	non		oui	NC	20	20	NC	20	20	1	1	1	20	1	1	1
Escalier	non		oui	20	20	20	20	20	20	1	1	1	20	1	1	1
Pente	moins de 2 %	entre 2 % et 5 %	plus de 5 %	20	20	20	20	20	20	20	20	20	5	1	5	5
Largeur de circulation la plus étroite	en mètres	Éclairage des zones de circulation (int. et ext.)		suffisant - insuffisant					Propreté du sol		empoussièrement - humidité - autres					
Hauteur de circulation maxi	en mètres	Contraintes sonores imposées par les riverains		oui - non					Autres contraintes :							
Ouverture/fermeture manuelle de portes	oui - non	Exposition aux intempéries		oui - non												
Prise ou dépose de la charge en hauteur	non	moins de 1,40 m	plus de 1,40 m	20	20	1	1	20	1	1	20	1	1	1	1	5
Prise ou dépose de la charge en posture basse	non		oui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
En équilibre instable	oui - non	Bras levés au dessus du niveau des épaules		oui - non					Autres contraintes :							
Penché (en avant, sur le côté)	oui - non	Prise ou dépose de la charge en profondeur		oui - non												
Bras tendus vers l'avant	oui - non	En torsion		oui - non												
Distance parcourue	moins de 30 mètres	plus de 30 mètres		5	5	10	10	5	10	10	10	10	5	5	5	5
Croisement de flux (par ex. : matériel, engins, personnes...)	oui - non															
Autres contraintes :																
Contrainte temporelle (travail dans l'urgence)	jamais	rarement	souvent	3	2	3	3	3	2	3	3	2	2	2	1	1
Stockage intermédiaire (nécessitant une reprise)	oui - non															
Livraisons planifiées (jour, heure, régularité)	oui - non															
Autres contraintes :																
TOTAL				5	27	56	1	45	58	2	1	34	53	30	27	36

Exemples d'équipements de manutention

ÉQUIPEMENTS FIXES						
Monte charge	Table élévatrice	Convoyeur sur rail	Convoyeur sur rouleaux	Silo	Palan	Bras de manutention
						

ÉQUIPEMENTS MOBILES ÉLECTRIQUES						
DIABLES				TRANSPALETTES		Timon électrique
À propulsion électrique	Monte escalier électrique	Gerbeur électrique à roues gonflées	À propulsion et gerbage électrique	À propulsion électrique	À propulsion et gerbage électrique	
						
<i>Déplacement électrique</i>	<i>Franchissement de marche</i>	<i>Levage</i>	<i>Faible encombrement</i>	<i>Franchissement de trottoirs</i>	<i>Hauteur de levage de plus de 0,8 m</i>	<i>Motorisation d'équipements manuels</i>

ÉQUIPEMENTS MOBILES MANUELS								
DIABLES				TRANSPALETTES		Chariot	Dolly	Chariot à niveau constant
Manuels	Manuel à roues gonflées	Monte escalier manuel		Manuel	Manuel 1/4 de palette			
								
<i>Dédié fruits/légumes</i>	<i>Aide au basculement</i>	<i>Roulement</i>	<i>Franchissement de marche</i>	<i>Faible rayon de manœuvre</i>	<i>Faible largeur</i>	<i>Manipulation dos droit</i>		<i>Mise à niveau constant</i>



Direction Régionale des Risques Professionnels

17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Téléphone : 01 40 05 32 64

Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@CRAMIF